

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2015

Présents : MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, PEREIRA José, MIOCHE Chantal, PESTANA Laurence, MACHEBEUF Sylviane, DELHOOF Marie-Hélène, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, BORDET Florent.

Procuration de : Monsieur FRADIN Éric à Madame PESTANA Laurence.

Secrétaire : Madame MACHEBEUF Sylviane.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 20 Janvier 2015, à 18 heures, a pris les décisions suivantes :

- 1- Certains titres de recettes peuvent se révéler être irrécouvrables, en raison de l'insolvabilité du débiteur. Madame le Receveur Municipal a transmis à la Commune une liste de titres de recettes qui ne peuvent plus être recouverts, et pour lesquels elle demande l'admission en non-valeur. Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de la créance pour un montant de 123.20€.
- 2- Afin de permettre à Manzat Communauté de mener à bien son action, la Commune de Queuille lui met à disposition un local communal qui accueille la médiathèque relais. Dans un souci de transparence, il convient de conclure avec Manzat Communauté, une convention de mise à disposition du local communal, définissant les modalités de cette dernière. Le conseil municipal :
 - Approuve la mise à disposition du local communal.
 - Approuve la signature de la convention définissant les modalités de cette mise à disposition.
 - Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.
- 7- **État avancement travaux salle socioculturelle :** la date de la réception des travaux de la salle socioculturelle n'est pas définie. Celle-ci sera actée lorsque la façade sera refaite aux frais du façadier suite à diverses malfaçons et que les problèmes électriques et de chauffages seront réparés. Une subvention au SIEG a été demandée pour la réalisation de l'éclairage du parking.
- 4- **La réforme Territoriale :** Le Conseil constitutionnel a validé le 15 janvier 2015 la nouvelle carte à 13 régions et le calendrier des élections départementales et régionales, premier volet de la réforme territoriale adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014.
Les communes qui composent actuellement Manzat Co se réunissent le 22 janvier 2015 pour explorer les différentes possibilités qui s'offrent à elles pour construire le nouveau schéma territorial des communautés de communes.

18h40 départ de conseiller PEREIRA José.

- 6- Plan Local de l'Habitat (PLH) :** Il a été validé par Manzat Co, les différents participants sont le SMADC, la DDT et le Conseil Général.
Le PLH, c'est la programmation et l'évaluation de l'habitat. Il comprend 3 grandes parties, le diagnostic, l'énoncé des principes et des objectifs et le programme d'actions. L'objectif d'un PLH est d'indiquer les moyens fonciers prévus par les communes ou les EPCI, compétents en matière d'urbanisme, pour parvenir aux objectifs et principes fixés.

18h55 arrivée du conseiller KLUPINSKI Charles.

19h00 retour du conseiller PEREIRA José.

- 3- PLU :** Le Conseil Municipal après délibération a choisi le cabinet d'étude CDHU, il sera en charge de l'élaboration du PLU.
Sycomore : 1 voix
CDHU : 9 voix
AGEDI : 0 voix
 Cette étude sera effectuée sur 23 mois et aura un cout de 28 770€, 22 réunions sont prévues dont au moins trois publiques. Il nous est demandé de réduire les parcelles constructibles qui sont actuellement de 14 hectares à 6 hectares dont 80% autour du bourg.
- 5- Les dates des élections départementales sont les dimanches 22 et 29 Mars 2015. Le conseil municipal a établi un planning pour les permanences du bureau de vote.
- 12- Les comptes administratifs seront votés le 10 mars 2015 à 18h00 et les budgets communaux le 31 Mars 2015.
- 8- TAP :** suite à l'absence d'un intervenant le lundi 19 janvier 2015, c'est donc le référent TAP (Mme Machebeuf Sylviane et M. Masson Yannick) qui s'est occupé des enfants pendant une heure.
- 9- Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement :** la Commune de Queuille a demandé une assistance pour la réalisation du diagnostic du système d'assainissement et la mise à jour du plan de zonage. Suite à la réception du devis de la SEMERAP, voici les différentes étapes de cette réalisation :
- collecte des données pour la réalisation du cahier des charges,
 - aide pour déterminer les objectifs de l'étude,
 - réalisation du cahier des charges afin de consulter les bureaux d'études,
 - aide pour le montage du dossier de demande de subvention,
 - aide au choix du bureau d'étude,
 - transmission des données des études SPANC et des données de facturation eau potable,
 - suivi des comptes rendus de l'étude (5 réunions).
- Pour un montant de 1 500€ HT soit 1800€ TTC.
- 10- Les états des lieux des appartements communaux seront effectués semaine 5 et 6.
- 11- Une remise aux normes de l'électricité de l'appartement au-dessus de la salle communale est prévue. À ce jour nous n'avons pas reçu le devis de l'entreprise Jouhet, un deuxième devis va être demandé.

13- Questions Diverses

- ▶ Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de tous être présents pour la cérémonie des vœux du Maire le 24 Janvier 2015.
- ▶ Mise en place du plan hivernal par le SBA : installation de colonne pour les villages inaccessibles (Bouchetel, Montfaucon et Moignoux) par temps de neige.
- ▶ Nouveau horaires du Secrétariat de Mairie :
Lundi 9h-13h et 13h30-17h30
Mardi 9h-13h et 13h30-17h30
Jeudi 13h30-17h30
Vendredi 13h-14h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.



Yannick MASSON